ANN121 · FIABILITÉ DES ÉCRITURES ET AUTRES THÈMES DOCTRINAUX

Les différents péchés

La notion de péchés capitaux, au nombre de sept, semble avoir été établie ...

EN BREF

Cet article examine les différentes perspectives bibliques sur le péché, notamment les distinctions entre "petits" et "gros" péchés et leur implication dans le salut. Il souligne que le salut est un don divin, accessible par le sacrifice de Jésus, au-delà des efforts humains.

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	NIVEAU
51 min	**40**	**22**	**Moyen**

PUBLIC	PUBLIÉE	MISE À JOUR
Intermédiaire	**01/07/2026**	**01/07/2026**

PERSONNAGES
Jésus

NOTIONS
hiérarchisation des péchés

MOTS-CLÉS
péché · salut · Bible · péché capital · péché véniel

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

Pour plus d'informations ... 3
Introduction ... 3
I. Le salut et le péché ... 4
II. La hiérarchisation du péché et ses conséquences ... 5
III. La hiérarchisation du péché ... 5
IV. Les péchés capitaux et les péchés véniel ... 6
1 - Genèse des péchés capitaux ... 6
1. Évagre le Pontique (IVe siècle) ... 6
2. Jean Cassien ... 6
3. Grégoire le Grand (VIe siècle) ... 6
2 - Emergence des péchés véniels ... 7
4. Saint Thomas d'Aquin (XIIIe siècle) ... 7
V. Ce principe constitue-t-il désormais une doctrine officielle de l'Église catholique ? ... 8
Statut des péchés dans l'Église catholique ... 8
VI. Quelles sont les positions des diverses Églises concernant les notions de péchés capitaux, véniels et mortels ? ... 8
Eglise catholique romaine ... 8
Eglises orthodoxes ... 9
Protestantisme (luthérien, réformé, anglican) ... 9
Les Eglises évangéliques ... 9
VII. Qu'en est-il des textes bibliques dans ce contexte ? ... 9
1. Péchés plus graves que d'autres ... 10
2. Péché contre le Saint-Esprit ... 10
3. Péché volontaire et conscient ... 10
4. Péché d'hypocrisie religieuse ... 10
5. Péché contre autrui ... 10
6. Péché ignoré ou involontaire ... 10
Nous pourrions ajouter le cas de Judas l'Iscariote. ... 11
Synthèse : La gravité variable des péchés selon la Bible ... 11
VIII. Un jugement plus sévère ... 11
IX. Les deux tribunaux ... 12
X. Pourquoi juger des personnes qui ont déjà été condamnées ? ... 12
1. Révéler la justice parfaite de Dieu ... 12
2. Etablir des degrés de condamnation ... 12
3. Confirmer la vérité devant tous ...
4. Exclure définitivement le mal ...
En résumé ... 13
XI - Le péché contre le Saint Esprit ... 13
Synthèse théologique ... 14
Conclusion ... 15

Lexique 16

RÉSUMÉ

L'article "Les différents péchés" explore la manière dont la Bible envisage le sujet du péché, avec un accent sur la distinction potentielle entre les "petits" et les "gros" péchés. Parfois différenciés par des termes tels que "péchés capitaux" et "péchés véniels", ces catégories varient dans les milieux religieux en fonction de leur gravité perçue. Certaines traditions lient la gravité du péché à la notion de salut, un thème discuté en profondeur dans les annexes du même blog, notamment ANN116 sur le salut et ANN117 sur le péché. Le texte souligne que, bien que le péché entraîne une séparation de Dieu, le salut est offert par le sacrifice de Jésus-Christ, indépendant des efforts humains. La hiérarchisation des péchés trouve écho dans certains cercles mais est vue différemment ailleurs. En fin de compte, l'article tente de clarifier selon la perspective biblique les critères pour obtenir le salut et la relation entre salut et péché.

Pour plus d'informations

Vous pouvez consulter :

- ANN105 : L'inérrance de la Bible
- ANN110 : La mort, ce que dit la Bible
- ANN116 : Le salut
- ANN117 : Le péché
- ANN103 : La repentance
- ANN101 : Le déroulement prophétique de la fin des temps
- ANN102 : Les signes annonçant le retour du Messie Jésus

Introduction

Dans cette section, nous nous proposons d’examiner de façon approfondie les informations que la Bible présente au sujet du péché, en nous concentrant particulièrement sur la question de savoir s’il existe, dans les Ecritures, une distinction entre les « petits » et les « gros » péchés.

Nous avons déjà eu l’occasion d’introduire ce sujet dans l’annexe, **ANN117 : Le péché**. Pour éviter toute redondance, nous n’allons pas reprendre ici l’analyse détaillée qui y figure, et nous vous invitons à consulter cette annexe pour approfondir ce point.

Il est souvent évoqué que la notion de péchés capitaux, traditionnellement fixée au nombre de sept, a surement été établie en raison de la symbolique de perfection rattachée à ce chiffre. Parallèlement, la catégorie des « péchés véniels » introduit une différenciation entre les fautes, ce qui conduit à distinguer divers types de péchés en fonction de leur gravité. Cette distinction est explicitement présente dans certains milieux religieux, tandis que d’autres optent pour une vision du péché qui ne tient pas compte

de sa gravité selon des critères humains.

Certains mouvements religieux, en effet, établissent la condition du salut en fonction de l'ampleur ou de la gravité des péchés commis. Ce point a déjà été traité dans l'annexe, **ANN116 : Le salut**. Nous n'y reviendrons pas ici dans le détail, mais nous vous invitons à consulter cette annexe pour une étude plus complète de cette question.

Dans la présente étude, nous allons analyser l'ensemble des textes bibliques qui abordent la question de la hiérarchisation des péchés. L'objectif sera de comprendre pourquoi différents mouvements religieux, fondés sur la Bible, parviennent à des conclusions aussi variées sur ce sujet.

Enfin, cette réflexion visera à clarifier, selon la perspective biblique, les critères qui conditionnent l'obtention du salut, ainsi que les liens qui existent entre la question du salut et celle du péché.

I. Le salut et le péché

Dans deux études précédemment publiées, à savoir l'annexe **ANN116 sur le salut** et l'annexe **ANN117 sur le péché**, une analyse détaillée a été menée concernant les enseignements bibliques relatifs à ces deux notions fondamentales. Afin de mieux cerner notre sujet actuel, nous ne reprendrons pas ici l'ensemble des analyses effectuées, mais nous en retiendrons les principales conclusions.

Le premier point fondamental qui ressort de ces travaux est que le péché provoque une séparation inconditionnelle avec Dieu. Cela signifie que l'être humain, du fait de ses fautes, se trouve exclu du royaume des Cieux. Néanmoins, la Bible affirme que, grâce au sacrifice du Messie Jésus, une possibilité de retour est offerte à l'homme. Ce sacrifice expiatoire ouvre une porte permettant à chacun de retrouver l'accès au royaume de Dieu et de rétablir une relation personnelle avec son créateur.

Il est également mis en avant que le salut ne dépende ni des efforts humains ni des œuvres accomplies, mais qu'il s'agit d'un don. Ce don, chacun est libre de l'accepter ou de le refuser. Autrement dit, le salut repose uniquement sur cette acceptation, et non sur la capacité de l'homme à se montrer digne par ses propres moyens.

Dans cette perspective, il apparaît que l'homme est invité à dominer le péché, mais cette victoire ne peut s'obtenir que par l'aide du Saint-Esprit. Livré à lui-même, l'homme serait inévitablement conduit à l'échec.

En conclusion, selon les analyses menées dans ces études, la nature du péché n'influe pas sur la possibilité d'obtenir le salut, à une exception près qui sera abordée ultérieurement. Toutefois, il convient de souligner que le péché reste incompatible avec le statut de disciple.

II. La hiérarchisation du péché et ses conséquences

Si la nature du péché conditionnait l'accès au salut, nous serions confrontés à une problématique simple mais essentielle : celle de la limite. Prenons l'exemple d'un examen scolaire dont la note minimale requise pour réussir serait 12. Tous les candidats obtenant 12 ou plus franchiraient la barre du succès sans discussion. Cependant, un candidat obtenant la note de 11,99 échouerait, bien que l'écart avec la moyenne soit infime. Ainsi, celui qui aurait 11,99 et celui qui aurait 0 ou 1 seraient mis dans la même catégorie d'échec, alors que la différence entre leurs résultats est manifeste et, d'un point de vue humain, pourrait sembler profondément injuste. En effet, obtenir 11,99 n'est pas comparable à obtenir 0 ou 1.

Dans le cadre d'un simple examen qu'il est possible de repasser, cette situation n'a pas de conséquence majeure. Mais lorsqu'il s'agit de la vie éternelle et de l'accès au royaume des Cieux, l'enjeu est d'une tout autre importance. La décision prise ici conditionne l'éternité de l'individu.

Ce type de raisonnement a conduit certains à imaginer l'existence d'une troisième voie, à savoir le purgatoire, comme solution palliative à ce dilemme (Vous pouvez consulter l'annexe suivante : **ANN115 : Le purgatoire**).

Dieu, pour sa part, a résolu cette difficulté en offrant le salut sous forme de don, lié à un engagement personnel. Dans cette perspective, il suffit à chaque individu, comme dans notre exemple de l'examen, de demander le « diplôme » pour l'obtenir. Cependant, certains ont estimé que cette proposition n'était pas juste, car elle ne tenait pas compte des efforts fournis.

Cette objection paraîtrait fondée si l'on considérait que l'homme possède en lui-même toutes les capacités nécessaires pour accéder au salut. Mais si l'on admet que la valeur du salut dépasse tout ce qu'un homme pourrait offrir, il devient évident que personne ne pourrait être sauvé par ses propres mérites.

C'est pourquoi Dieu propose le salut comme un don à tous ceux qui l'acceptent, en sachant que rien dans leur vie ne serait jamais assez digne pour acquérir un si grand salut.

Dès lors, peut-on considérer que le péché n'a plus de place dans ce contrat ? La Bible enseigne que le sacrifice expiatoire du Messie Jésus offre à chacun, s'il le souhaite, le pardon de ses fautes et de ses péchés, de sorte qu'il redevient pur et propre. Cela lui permet de retrouver la communion avec son Créateur. Tout est effacé, il repart de zéro, à l'image d'un ordinateur réinitialisé à sa version d'usine. Les dysfonctionnements passés sont supprimés et la reconstruction devient alors possible.

C'est donc dans ce cadre qu'il convient d'analyser la question de la hiérarchisation du péché.

III. La hiérarchisation du péché

Certains ont souhaité ajouter au salut divin une touche humaine. Ils y ont intégré une notion de mérite. Cela sous-entend que le salut initial n'était pas suffisant à leurs yeux. Les œuvres de l'homme viendraient alors peser dans la balance.

Dès cet instant il devenait important de mesurer, de quantifier ces œuvres afin d'en établir une valeur, un poids.

La Bible évoque les œuvres des hommes et précise qu'elles seront jugées mais cela ne concerne

nullement le salut mais uniquement des récompenses que l'homme aura ou pas dans le royaume des cieux.

En suivant cette logique il conviendra à tous que manger trop de sucreries n'est pas comparable au meurtre. Donc, en prenant la justice humaine comme modèle il est possible d'évaluer différentes catégories de péché.

IV. Les péchés capitaux et les péchés véniel

Les péchés capitaux et véniels sont abordés par plusieurs figures majeures de la tradition chrétienne, notamment Évagre le Pontique, Jean Cassien, Grégoire le Grand et saint Thomas d'Aquin. Ces auteurs ont contribué à leur définition, leur classification et leur portée spirituelle.

1 - Genèse des péchés capitaux

1. Évagre le Pontique (IVe siècle)

Moine du désert, il développe une psychologie spirituelle fondée sur huit pensées mauvaises (logismoí) qui troublent l'âme.

Ces pensées ne sont pas encore appelées "péchés", mais elles sont vues comme des tentations fondamentales : gourmandise, luxure, avarice, tristesse, colère, acédie (paresse), vaine gloire, orgueil.

Elles forment la base ascétique de ce qui deviendra les péchés capitaux.

2. Jean Cassien

Il transmet les idées d'Évagre à l'Occident latin, en les adaptant à la vie monastique. Il parle de vices principaux qui doivent être combattus par la prière, la discipline et la vertu.

Il amorce une classification morale des fautes, en lien avec la vie intérieure.

3. Grégoire le Grand (VIe siècle)

Pape et docteur de l'Église, il réduit la liste à sept péchés capitaux, en supprimant la tristesse et en fusionnant vaine gloire et orgueil.

A chaque péché capital correspond une vertu chrétienne qui lui est directement opposée, comme un remède spirituel destiné à purifier l'âme et à orienter le croyant vers le bien. Cette opposition permet de mieux comprendre les combats intérieurs de l'homme et les moyens de les surmonter.

À l'orgueil, qui pousse l'homme à se croire supérieur aux autres et à Dieu, s'oppose l'humilité, qui consiste à reconnaître sa condition de créature et à se soumettre avec confiance à la volonté divine.

À l'avarice, qui est l'attachement excessif aux biens matériels, s'oppose la générosité, vertu qui pousse à partager avec les autres, en particulier les plus démunis, dans un esprit de détachement.

À la luxure, qui est la recherche désordonnée du plaisir sexuel, s'oppose la chasteté, entendue comme la maîtrise de soi et le respect de la dignité du corps et de l'amour.

À l'envie, qui est la tristesse du bien d'autrui et le désir de le posséder, s'oppose la charité, qui se réjouit

du bonheur des autres et cherche leur bien.

À la colère, qui est une réaction violente et désordonnée face à une contrariété, s'oppose la patience, qui permet de supporter les épreuves et les offenses avec paix et douceur.

À la gourmandise, qui est l'excès dans la nourriture ou la boisson, s'oppose la tempérance, vertu de modération qui régule les désirs et les plaisirs.

À la paresse (ou acédie), qui est le refus de l'effort spirituel et moral, s'oppose le zèle (ou la persévérance), qui pousse à accomplir avec ardeur ses devoirs envers Dieu et les autres.

Cette structure morale a profondément influencé la spiritualité chrétienne, la prédication, l'éducation religieuse et même l'iconographie médiévale, où ces vertus et péchés sont souvent représentés en opposition dans des fresques, des vitraux ou des manuscrits enluminés.

Le Pape Grégoire le Grand va ainsi créer une structure pédagogique pour la prédication et la confession. Sa classification devient canonique dans l'Église catholique.

2 - Emergence des péchés véniels

4. Saint Thomas d'Aquin (XIIIe siècle)

Dans son œuvre majeure : La Somme théologique, il distingue trois types de péchés :

Mortels : graves, qui détruisent la charité dans l'âme.

Véniels : légers, qui affaiblissent la relation à Dieu.

Capitaux : racines de vices, qui engendrent d'autres péchés.

Il donne une structure rationnelle à la morale chrétienne, fondée sur la gravité, l'intention, et la liberté du sujet.

L'élaboration des notions de péchés capitaux et véniels s'est construite progressivement au fil des siècles, à travers les réflexions de plusieurs figures majeures de la tradition chrétienne.

Au IVe siècle, Évagre le Pontique, moine et théologien ascétique, identifie huit pensées mauvaises (*logismoi*) qui troublent l'âme : gourmandise, luxure, avarice, tristesse, colère, acédie (paresse), vaine gloire et orgueil. Ces pensées constituent la base de ce qui deviendra plus tard les péchés capitaux.

Au Ve siècle, Jean Cassien, disciple d'Évagre, adapte cette classification à l'Occident latin. Il parle alors de vices principaux, en les reliant à la vie monastique et à la lutte spirituelle quotidienne, posant ainsi les fondements d'une morale chrétienne structurée.

Au VIe siècle, Grégoire le Grand, pape et docteur de l'Eglise, réduit la liste à sept péchés capitaux en fusionnant certaines catégories et en supprimant la tristesse. Il associe à chacun de ces péchés une vertu opposée, créant une grille de lecture morale et spirituelle largement diffusée dans l'Église catholique.

Enfin, au XIIIe siècle, Thomas d'Aquin, dans sa *Somme théologique*, systématise ces enseignements. Il distingue clairement les péchés mortels, qui détruisent la charité dans l'âme, des péchés véniels, qui l'affaiblissent, et des péchés capitaux, qu'il considère comme des racines génératrices d'autres fautes.

Cette évolution progressive témoigne d'un effort constant de l'Eglise pour comprendre, nommer et combattre les différentes formes du mal moral dans la vie humaine.

V. Ce principe constitue-t-il désormais une doctrine officielle de l'Église catholique ?

La distinction entre péchés mortels, véniels et capitaux n’est pas un dogme, mais elle fait partie intégrante de la doctrine morale de l’Église catholique.

Statut des péchés dans l’Église catholique

La distinction entre péché mortel et péché véniel est une doctrine morale reconnue et enseignée dans le Catéchisme de l’Église catholique (CEC 1854–1864).

Les péchés capitaux sont considérés comme des racines de vices, mais ne sont pas des dogmes. Ils servent à éduquer la conscience morale et à guider la confession.

Ces notions sont fondées sur la Révélation, développées par la tradition (notamment Thomas d’Aquin), et enseignées avec autorité, mais elles ne sont pas définies comme vérités dogmatiques.

Le Concile de Trente (1545–1563), en réponse à la Réforme protestante, a confirmé la distinction entre péché mortel et péché véniel, mais sans en faire un dogme. Il l’a intégrée dans la doctrine du sacrement de pénitence.

Les péchés capitaux, quant à eux, n’ont jamais été définis par un concile, mais sont enseignés comme principes moraux traditionnels, issus de la spiritualité monastique et de la théologie scolastique.

Dans le Catéchisme de l’Eglise catholique (1992), nous retrouvons ces principes aux articles : 1854–1864 pour les péchés mortels et véniels et 1866 pour les péchés capitaux.

On retrouve également leurs formulations dans les manuels de théologie morale, les catéchismes diocésains et la prédication pastorale.

VI. Quelles sont les positions des diverses Églises concernant les notions de péchés capitaux, véniels et mortels ?

L’Église catholique est la seule à formaliser clairement la distinction entre péchés capitaux, véniels et mortels. Les autres Églises chrétiennes reconnaissent le péché, mais abordent sa classification différemment, souvent avec moins de systématisation.

Eglise catholique romaine

Péchés mortels : graves, ils détruisent la charité dans l’âme et nécessitent la confession sacramentelle.

Péchés véniels : fautes légères qui affaiblissent la relation à Dieu mais ne la rompent pas.

Péchés capitaux : racines de vices (orgueil, avarice, luxure, envie, colère, gourmandise, paresse) qui engendrent d’autres péchés.

Ces distinctions sont enseignées dans le Catéchisme de l’Église catholique (CEC 1854–1866).

Eglises orthodoxes

Reconnaissent la gravité variable des péchés, mais ne classent pas formellement en “mortels” ou “véniels”.

L’approche est plus thérapeutique : le péché est vu comme une maladie de l’âme à guérir par les sacrements, la prière et l’ascèse.

Les péchés capitaux sont évoqués dans la tradition ascétique (Évagre le Pontique, Pères du désert), mais sans codification rigide.

Protestantisme (luthérien, réformé, anglican)

Rejette souvent la distinction entre péchés mortels et véniels, considérée comme non biblique. Le péché est vu comme une rupture avec Dieu, pardonnée par la foi en Jésus-Christ.

Les péchés capitaux peuvent être mentionnés comme vices moraux, mais sans portée doctrinale.

La confession individuelle n’est pas sacramentelle, mais relève de la conscience personnelle et de la prière.

Les Eglises évangéliques

Les évangéliques s’appuient principalement sur l’Ecriture et rejettent les classifications théologiques développées par la tradition catholique. Voici leur approche :

Tout péché est une offense à Dieu, quelle que soit sa nature. Ils citent souvent Jacques 2.10 :

« Quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous. »

Synthèse :

L’Eglise catholique est la seule à formaliser la distinction entre péchés mortels (graves, nécessitant confession), véniels (légers, affaiblissant la relation à Dieu) et capitaux (racines de vices). Les Eglises orthodoxes reconnaissent la gravité variable des péchés mais adoptent une approche thérapeutique sans classification rigide. Le protestantisme rejette cette distinction, considérant le péché comme une rupture pardonnée par la foi. Les Eglises évangéliques, centrées sur l’Ecriture, refusent toute hiérarchie des péchés, affirmant que toute faute offense Dieu.

VII. Qu’en est-il des textes bibliques dans ce contexte ?

Nous arrivons au point central de notre étude, nous avons bien défini le contexte des péchés classés en catégories et montré que les Eglises protestantes et évangéliques n’acceptent pas cette interprétation.

Nous allons voir maintenant différents textes et nous rendre compte que les conclusions ne sont peut-être pas aussi simples qu’il y parait.

Voici une liste de versets bibliques classés par thème, illustrant la gravité variable des péchés selon la Bible.

1. Péchés plus graves que d'autres

Jean 19.11 : « Celui qui m’a livré à toi commet un péché plus grand. » Commentaire : Le Messie Jésus reconnaît que certains péchés sont plus graves selon l’intention et la responsabilité.

Luc 12.47-48 : « Celui qui a connu la volonté de son maître… recevra beaucoup de coups. » Commentaire : La connaissance du bien augmente la gravité du péché.

Matthieu 11.22-24 : « Le jour du jugement, Tyr et Sidon seront traitées moins sévèrement que vous. » Commentaire : Le rejet de la lumière divine aggrave la culpabilité.

2. Péché contre le Saint-Esprit

Marc 3.29 : « Celui qui blasphème contre le Saint-Esprit n’obtiendra jamais de pardon. » Commentaire : Ce péché est considéré comme impardonnable car il rejette délibérément l’action de Dieu.

Matthieu 12.31-32 : « Le blasphème contre l’Esprit ne sera pas pardonné. » Commentaire : Jésus distingue ce péché comme unique dans sa gravité éternelle.

3. Péché volontaire et conscient

Hébreux 10.26-27 : « Si nous péchons volontairement… il ne reste plus de sacrifice. » Commentaire : Le péché commis en pleine conscience est jugé plus sévèrement.

Jacques 4.17 : « Celui qui sait faire le bien et ne le fait pas commet un péché. » Commentaire : L’omission volontaire est aussi une faute grave.

4. Péché d’hypocrisie religieuse

Matthieu 23.14 : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites… » Commentaire : Jésus condamne plus sévèrement ceux qui abusent de leur autorité spirituelle.

Jacques 3.1 : « Nous qui enseignons serons jugés plus sévèrement. » Commentaire : La responsabilité morale est plus grande chez les guides spirituels.

5. Péché contre autrui

Proverbes 6.16-19 : « Il y a six choses que l’Éternel hait… » Commentaire : Dieu condamne particulièrement les actes qui causent division, injustice et violence.

1 Corinthiens 6.9-10 : « Ne vous y trompez pas : ni les impudiques… n’hériteront du royaume de Dieu. » Commentaire : Certains comportements sont explicitement exclus du salut sans repentance.

6. Péché ignoré ou involontaire

Lévitique 5.17 : « Si quelqu’un pèche sans le savoir… il est coupable. » Commentaire : Même l’ignorance n’exempte pas de responsabilité, mais la gravité est moindre.

Nombres 15.27-31 : « Le péché involontaire peut être expié… mais celui qui agit délibérément sera retranché. » Commentaire : La loi distingue entre faute involontaire et rébellion consciente.

Nous pourrions ajouter le cas de Judas l'Iscariote.

Matthieu 26.24 : « Le Fils de l'homme s'en va, selon ce qui est écrit de lui. Mais malheur à cet homme par qui le Fils de l'homme est livré ! Il aurait mieux valu pour cet homme qu'il ne soit pas né. » Commentaire : Ce verset exprime la gravité extrême de la trahison de Judas, qui livre Jésus aux autorités. Le Messie Jésus ne dit pas littéralement qu'il aurait mieux valu qu'il meure, mais que sa naissance même est une tragédie, compte tenu de l'acte qu'il va commettre.

Cela souligne : La responsabilité morale de Judas, malgré le fait que la Passion était prophétisée. La liberté humaine dans le péché, même au sein du plan divin. L'idée que certains actes peuvent entraîner des conséquences spirituelles irréversibles, si le cœur reste fermé à la repentance.

Synthèse : La gravité variable des péchés selon la Bible

La Bible enseigne que tous les péchés ne se valent pas : certains sont plus graves selon l'intention, la connaissance ou les conséquences. Le Messie Jésus parle de péchés "plus grands", d'un "péché éternel" contre le Saint-Esprit, et distingue les fautes volontaires des fautes ignorées. Les responsables religieux et ceux qui pèchent en pleine conscience sont jugés plus sévèrement. Ainsi, la gravité du péché dépend autant de l'acte que de la disposition intérieure du cœur.

VIII. Un jugement plus sévère

Ces versets cités dans le paragraphe précédent montrent clairement que tous les péchés n'ont pas la même valeur et que certains sont plus graves que d'autres.

Cette différence entraine d'ailleurs des jugements plus sévères dans certain cas. Il y a donc une hiérarchisation des péchés dans les textes bibliques.

Nous avons pris soin au début de cette étude d'expliquer que le salut est un don gratuit et que le jugement du tribunal de Christ ne remettra pas en cause ce salut mais seulement les œuvres réalisées ici-bas.

Cela dit plusieurs questions se posent :

Quelle incidence aura ce jugement sur la vie du disciple dans le royaume des Cieux ?

Quelle importance que Judas soit jugé plus sévèrement compte tenu qu'il à rejeté intentionnellement le salut et qu'il n'entrera pas dans le royaume des Cieux ?

Y-a-il différent niveau de souffrance en enfer ?

Le jugement plus ou moins sévère selon les circonstances sera parfaitement juste et personne n'y trouvera à redire.

Le tribunal de Christ est un jugement eschatologique réservé aux croyants, visant à évaluer leur fidélité, leurs œuvres et leur cœur. Il ne concerne pas la condamnation éternelle, mais la récompense ou la perte selon la vie vécue en Christ. Ce jugement est infaillible, juste et incontestable, car il émane du Fils de Dieu, qui voit tout avec vérité.

Oui, dans le cadre du tribunal de Christ (2 Corinthiens 5.10), le jugement plus ou moins sévère des péchés concerne les œuvres des croyants, pas leur salut. Le salut est acquis par la foi en Jésus-Christ (Ephésiens 2.8-9), mais les œuvres seront évaluées pour déterminer les récompenses ou les pertes (1

Corinthiens 3.12-15). Ce jugement est donc distinct du jugement dernier réservé aux non-croyants (Apocalypse 20.11-15), qui concerne la condamnation éternelle.

Maintenant une question essentielle mérite d'être posée : comment un disciple dont les péchés ont été pardonnés pourrait-il être jugé pour quelque chose qui n'existe plus ?

Ce ne peux donc être que ceux qui ont refusés le salut qui seront concernés par ce jugement des péchés.

IX. Les deux tribunaux

Le tribunal de Christ (2 Corinthiens 5.10) concerne les croyants, pas les incroyants. Il ne juge pas les péchés pour la condamnation, mais évalue la fidélité, les motivations et les fruits.

Les non-croyants seront jugés au grand trône blanc (Apocalypse 20.11-15), où leurs péchés non pardonnés seront pris en compte pour la condamnation.

Même si les péchés sont pardonnés, les œuvres entraînent des conséquences éternelles : Galates 6.7

« On ne se moque pas de Dieu : ce qu'un homme aura semé, il le récoltera aussi. »

Le jugement du tribunal de Christ concerne uniquement les croyants. Il ne remet pas en cause leur salut, car leurs péchés ont été pardonnés par la foi en Jésus-Christ. Ce jugement vise à évaluer leurs œuvres, leur fidélité et leurs motivations, afin de déterminer les récompenses ou les pertes qu'ils recevront.

En revanche, ceux qui ont refusé le salut seront jugés lors du jugement dernier, au grand trône blanc, où leurs péchés non pardonnés seront pris en compte pour la condamnation. Ainsi, les péchés pardonnés ne sont plus retenus contre les disciples, mais leurs actes ont encore une portée éternelle.

X. Pourquoi juger des personnes qui ont déjà été condamnées ?

En effet la question de la pertinence d'un jugement des personnes qui ont refusé le salut se pose dans la mesure où celle-ci sont déjà condamnées. Nous parlons ici du jugement du grand trône blanc qui ne concerne pas les chrétiens.

Même si ceux qui ont rejeté le salut sont effectivement perdus, le jugement du grand trône blanc (Apocalypse 20.11-15) a plusieurs objectifs :

1. Révéler la justice parfaite de Dieu

Dieu ne condamne pas arbitrairement. Le jugement expose les œuvres, les intentions, et les occasions de croire que chacun a eues. Romains 2.6 « Il rendra à chacun selon ses œuvres. »

2. Etablir des degrés de condamnation

Certains péchés sont plus graves que d'autres (Jean 19.11, Luc 12.47-48). Le jugement permet de mesurer la responsabilité morale et les conséquences éternelles. Matthieu 11.22 « Le jour du jugement, Tyr et Sidon seront traitées moins sévèrement que vous. »

3. Confirmer la vérité devant tous

Ce jugement est public et universel. Il manifeste la vérité sur chaque vie, sans injustice ni oubli. Ecclésiaste 12.14 « Car Dieu amènera toute œuvre en jugement, au sujet de tout ce qui est caché. »

4. Exclure définitivement le mal

Le jugement final purifie la création en excluant ceux qui ont choisi de rejeter Dieu. Apocalypse 21.27 « Il n'entrera chez elle rien de souillé… mais seulement ceux qui sont inscrits dans le livre de vie. »

En résumé

Le jugement des perdus n'est pas une formalité, mais une manifestation de la justice, de la vérité et de la sainteté de Dieu. Il confirme que chacun a eu l'occasion de croire, et que la condamnation est juste, proportionnée et irréversible.

XI - Le péché contre le Saint Esprit

Le Messie Jésus souligne qu'il existe un péché qui ne pourra pas être pardonné. Voici les textes :

Marc 3.28–30 (S21)

[28] Je vous le dis en vérité, tous les péchés seront pardonnés aux hommes, ainsi que les blasphèmes qu'ils auront proférés,

[29] mais celui qui blasphémera contre le Saint-Esprit n'obtiendra jamais de pardon : il mérite une condamnation éternelle. »

[30] Jésus parla de cette manière parce qu'ils disaient : « Il a un esprit impur.»

Matthieu 12.31–32 (S21)

[31] » C'est pourquoi je vous dis : Tout péché, tout blasphème sera pardonné aux hommes, mais le blasphème contre l'Esprit ne leur sera pas pardonné.

[32] Celui qui parlera contre le Fils de l'homme, cela lui sera pardonné ; mais celui qui parlera contre le Saint-Esprit, le pardon ne lui sera accordé ni dans le monde présent ni dans le monde à venir.

Luc 12.10 (S21)

[10] Toute personne qui dira une parole contre le Fils de l'homme, cela lui sera pardonné ; mais celui qui aura blasphémé contre le Saint-Esprit, le pardon ne lui sera pas accordé.

Hébreux 10.26–29 (S21)

[26] En effet, si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés,

[27] mais une terrible attente du jugement et l'ardeur du feu qui dévorera les adversaires de Dieu.

[28] Celui qui a violé la loi de Moïse est mis à mort sans pitié, sur la déposition de deux ou de trois témoins.

[29] Quelle peine bien plus sévère méritera-t-il donc, à votre avis, celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura jugé sans valeur le sang de l'alliance grâce auquel il a été déclaré saint et aura insulté

l'Esprit de la grâce ?

Ce principe reste unique dans la Bible. En effet toutes les fautes ou péchés peuvent être pardonnées, et effacées sauf celui contre le Saint Esprit. Cela suscite bien sûr des interrogations.

Ces trois passages, Marc 3.28-30, Matthieu 12.31-32 et Luc 12.10, abordent un sujet très sérieux : le blasphème contre le Saint-Esprit, que le Messie Jésus qualifie d'impardonnable. Voici une explication approfondie pour chacun, suivie d'une synthèse théologique.

Marc 3.28-30, Le contexte immédiat

Dans ce passage, Jésus répond aux scribes qui l'accusent de chasser les démons par la puissance de Béelzébul (le chef des démons). En disant : « Il a un esprit impur », ils attribuent l'œuvre du Saint-Esprit, manifestée par les miracles et les délivrances opérées par Jésus, à Satan.

Marc 3.28 : Jésus affirme que tous les péchés et blasphèmes peuvent être pardonnés.

Marc 3.29 : Mais blasphémer contre le Saint-Esprit, c'est rejeter volontairement et consciemment l'action divine, en la qualifiant de démoniaque.

Marc 3.30 : Ce verset explique pourquoi le Messie Jésus parle ainsi : les scribes refusent de reconnaître l'Esprit à l'œuvre et le traitent comme impur.

Interprétation : Le blasphème contre l'Esprit, ici, consiste à fermer son cœur à l'évidence de Dieu, à refuser la vérité, même quand elle est clairement manifestée. C'est une forme de rébellion spirituelle radicale.

Matthieu 12.31-32, Une distinction entre le Messie Jésus et l'Esprit Saint

Le Messie Jésus établit une distinction entre : parler contre le Fils de l'homme (lui-même) : cela peut être pardonné, car les gens peuvent ne pas comprendre pleinement qui il est.

Blasphémer contre le Saint-Esprit : cela ne sera jamais pardonné, ni dans ce monde ni dans le monde à venir.

Interprétation : Le rejet de Jésus peut être dû à l'ignorance. Mais rejeter l'Esprit, qui agit dans le cœur pour convaincre, éclairer et appeler à la repentance, c'est refuser délibérément le salut. C'est un acte de résistance spirituelle consciente et persistante.

Luc 12.10, Une parole contre Jésus et contre l'Esprit

Luc reprend la même idée : une parole contre Jésus peut être pardonnée, mais le blasphème contre le Saint-Esprit ne le sera pas.

Interprétation : Ce verset renforce l'idée que le Saint-Esprit est le dernier recours pour amener l'homme à Dieu. Le rejeter, c'est se fermer définitivement à la grâce.

Synthèse théologique

Le péché contre le Saint-Esprit ne doit pas être compris comme une simple faute isolée ou une parole dite à la légère. Il s'agit, en réalité, d'un rejet volontaire, conscient et persistant de l'action de Dieu dans la vie de l'homme. Ce refus ne relève pas d'une ignorance ou d'un manque de compréhension, mais d'une décision mûrement réfléchie de s'opposer à l'œuvre divine.

Cet acte de rejet constitue une inversion morale profonde : la personne en vient à considérer le bien comme le mal et le mal comme le bien. Il ne s'agit plus simplement d'un écart de conduite, mais d'une

attitude où le cœur se ferme de façon définitive à toute repentance. Dans ce cas, le pardon devient impossible, non parce que Dieu refuse de pardonner, mais parce que la personne elle-même refuse de recevoir le pardon offert.

Ainsi, le péché contre le Saint-Esprit n'est pas tant un acte ponctuel qu'un état spirituel durable : celui d'un cœur endurci qui refuse la vérité, la lumière et la grâce. Tant que l'homme rejette volontairement la conduite du Saint-Esprit, qui le guide vers la vérité, il s'interdit toute conversion authentique. Ce refus n'est pas temporaire, mais s'inscrit dans la durée, traduisant une volonté de demeurer dans les ténèbres plutôt que d'accepter la lumière divine.

En définitive, ce passage met en évidence que tous les péchés ne se valent pas et n'entraînent pas les mêmes conséquences dans la vie d'un homme. Le refus persistant de l'action du Saint-Esprit représente une transgression d'une gravité particulière, car il ferme la porte à la repentance et au salut.

Conclusion

Il apparaît clairement que tous les péchés ne sont pas de même gravité et qu'ils ne seront donc pas jugés de façon identique. Plutôt que d'envisager le péché comme une entité unique, il convient de reconnaître qu'il existe une diversité de fautes, chacune contribuant à séparer l'homme de son créateur.

Face à cette réalité, une opportunité exceptionnelle demeure accessible à tous : le pardon des péchés et le salut, offerts à quiconque accepte cette grâce. Pourtant, nombreux sont ceux qui négligent cette offre précieuse, bien qu'elle soit encore valable aujourd'hui, en ce 6 novembre 2025. Cette période de grâce, cependant, n'est pas illimitée.

Beaucoup choisissent d'ignorer délibérément les avertissements du Messie Jésus, exerçant ainsi pleinement leur liberté. Seules les personnes qui acceptent ce don seront sauvées, tandis que les autres seront condamnées et devront rendre compte devant le tribunal divin de toutes leurs actions, qu'elles soient bonnes ou mauvaises.

Lors du grand tribunal du trône blanc, la justice incomparable de Dieu sera révélée par ses jugements. Ce moment mettra aussi en lumière la grandeur du salut que certains auront choisi de refuser. Il sera dévoilé que certains péchés sont plus graves que d'autres, et cette réalité sera exposée lors des comparutions devant le Messie Jésus.

En revanche, ceux qui auront accepté le salut offert par Dieu ne seront pas condamnés pour leurs péchés, car ceux-ci auront été pardonnés grâce au sacrifice expiatoire du Messie Jésus. Ainsi, la question des différents niveaux de gravité du péché ne concerne plus les disciples du Messie Jésus, mais uniquement ceux qui auront rejeté ce salut.

Comme l'affirme 2 Corinthiens 5.20 : « Nous faisons donc les fonctions d'ambassadeurs pour Christ, comme si Dieu exhortait par nous ; nous vous en supplions au nom de Christ : Soyez réconciliés avec Dieu ! »

2 Corinthiens 5.20 : *« Nous faisons donc les fonctions d'ambassadeurs pour Christ, comme si Dieu exhortait par nous ; nous vous en supplions au nom de Christ : Soyez réconciliés avec Dieu ! ».*

LEXIQUE

La Bible Segond 21 (S21) — La Segond 21. Modernisation : La Segond 21 vise à moderniser le langage de la traduction de Louis Segond tout en maintenant une grande fidélité aux textes originaux hébreux et grecs.
INF082 · https://schilo.org/inf082-la-bible-segond-21-s21/

Les pharisiens — Les Pharisiens, apparus après la révolte des Maccabées (165 av. J.-C.), étaient un groupe religieux influent du judaïsme antique. Attachés à la Torah écrite et orale, ils croyaient en la résurrection et restaient proches du peuple. Souvent en conflit avec Jésus dans les Évangiles, ils ont néanmoins donné des figures comme Nicodème et Joseph d'Arimathée. Leurs enseignements ont fondé le judaïsme rabbinique après la destruction du Temple en 70 ap. J.-C.
INF002 · https://schilo.org/inf002-les-pharisiens/

La Réforme Protestante — La Réforme Protestante, initiée par Martin Luther en 1517 avec ses 95 thèses à Wittenberg, a profondément transformé le christianisme occidental. Fondée sur les principes du Sola Scriptura, Sola Fide et Sola Gratia, elle a conduit à la naissance du protestantisme sous ses multiples formes (luthéranisme, calvinisme, anglicanisme) et engendré des bouleversements religieux, politiques et culturels majeurs en Europe, marquant le début de l'ère moderne.
INF016 · https://schilo.org/inf016-la-reforme-protestante/

Les romains — En l’an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d’Israël et prend Jérusalem.
INF004 · https://schilo.org/inf004-les-romains/

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANN126 - Chronologie détaillée des événements liés à la résurrection https://schilo.org/ann126-chronologie-detaillee-des-evenements-lies-a-la-resurrection/
ÉTUDE SUIVANTE	ANN129 - Chronologie de Hanoucca à Pessa'h https://schilo.org/ann129-chronologie-de-hanoucca-a-pessah/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/ann121-les-differents-peches/, exportée le 04/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.